

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 57/1966 (1966)

**Artikel:** Chronique de la Suisse alémanique  
**Autor:** Egger, Eugen  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115345>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Chronique de la Suisse alémanique

## Note introductive

Nous avons pensé donner une forme nouvelle à notre petite chronique scolaire. Vu que le « Bulletin du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation » rapporte tous les deux mois les informations scolaires des différents cantons, nous essaierons, ici, de livrer plutôt une vue globale qui ne retient plus que l'essentiel. Cette manière de procéder nous semble correspondre davantage au caractère général des « Etudes pédagogiques ».

## I. Généralités

Avant d'aborder différents sujets, nous pouvons souligner un fait important qui concerne la vie scolaire de toute la Suisse alémanique. *La coordination et la collaboration à l'échelon régional* ont fait de grands pas en avant. Comme la Suisse romande, *trois régions de la Suisse alémanique* connaissent maintenant des Conférences régulières des chefs des Départements cantonaux de l'Instruction publique, ainsi que de leurs collaborateurs les plus proches. *La région nord-ouest* (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Soleure, Argovie et Lucerne) a étudié le problème de la scolarisation des enfants italiens, l'organisation de la neuvième année primaire, la coordination des manuels scolaires, etc. Une étude poussée des programmes du calcul et de la géométrie a été entreprise. *La région de la Suisse centrale catholique* (Lucerne, Zoug, Uri, Schwyz, Obwald et Nidwald) connaît une collaboration efficace dans le domaine de l'édition scolaire. De plus, ces cantons ont étudié le problème du début de l'année scolaire, de la formation des enseignants pour les classes terminales, de la prolongation de la scolarité, etc. Rappelons qu'à la suite de Lucerne, les cantons d'Uri, d'Obwald et de Nidwald ont fixé le début de l'année scolaire après les vacances d'été.

*La région de la Suisse orientale* (Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, les deux Appenzell, les Grisons et Glaris) a été la dernière à se réunir. On y a cependant étudié l'introduction d'une neuvième année primaire, la structure de l'enseignement primaire supérieur, le programme des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années scolaires, etc.

Il est réjouissant de constater que le fédéralisme coopératif a déjà fait ses preuves dans un domaine qui pourrait être considéré comme le dernier bastion de notre fédéralisme helvétique. Les faits le prouvent — s'il se montre vivant, il n'est nullement en danger.

Ajoutons à notre tableau que des *associations privées* (Conférence des directeurs d'écoles normales, Schweizerischer Lehrerverein, Katholischer

Lehrerverein, Arbeitsgemeinschaft für die Koordination der kantonalen Schulsysteme in der Ostschweiz) travaillent dans le même sens et ont, en partie, entrepris des études sur les programmes et les structures scolaires.

Pour éviter que le « cantonalisme » ne fasse tout simplement place à un « régionalisme », la *Commission pour la coordination des systèmes scolaires cantonaux*, créée par la Conférence suisse des chefs des Départements cantonaux de l'Instruction publique, a développé un programme à court et à long terme, dans le but d'étudier tous ces problèmes à l'échelon national. Nous reviendrons sur ces travaux l'année prochaine.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici quelques faits marquants du courant éducatif en Suisse alémanique de l'été 1965 à l'été 1966.

## II. Législation, administration, planification

Nous ne voulons pas reproduire ici la longue liste des nouveaux règlements, lois, directives, etc., promulgués par les différents cantons. Ceux qui s'y intéressent les trouvent dans le rapport sur le Mouvement éducatif que la Suisse présente chaque année à la Conférence internationale de l'Instruction publique. Ce rapport peut être obtenu auprès du Centre d'information à Genève.

Notons qu'à la suite des nouvelles lois fédérales, *la plupart des cantons ont révisé leur législation sur les bourses d'études* ainsi que leurs *ordonnances d'application à la loi fédérale sur la formation professionnelle*. Ainsi le législateur fédéral a-t-il stimulé la législation cantonale; c'est bien ce qu'il espérait.

Une *nouvelle loi scolaire* a été acceptée en deuxième lecture par le Grand Conseil du canton de Zoug, loi qui prévoit notamment l'introduction d'une 8<sup>e</sup> année scolaire obligatoire.

La *nouvelle loi scolaire* pour le canton de Soleure en est encore au stade des études préliminaires.

Par contre, un projet de loi sur les écoles primaires et secondaires de la Ville de Lucerne a été accepté.

Des révisions de loi scolaire ont été votées dans les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Saint-Gall. Ces révisions concernent des questions financières, la position de la femme mariée dans l'enseignement, l'obligation d'enseigner pour les élèves sortant de l'école normale, etc.

En ce qui concerne *l'administration scolaire*, notons que des communes se réunissent de plus en plus pour centraliser les classes supérieures de l'enseignement primaire. D'autre part le nombre des inspecteurs scolaires a été augmenté dans le canton de Berne; le canton de Nidwald a introduit un inspectorat à plein temps.

Les cantons de Zurich et de Thurgovie ont élaboré des lois et des projets pour le développement et la décentralisation de l'enseignement secondaire supérieur. Cette *planification cantonale* doit permettre d'utiliser toutes les réserves de talents.

Une nouvelle loi sur les écoles féminines et ménagères a été acceptée par le peuple du canton des Grisons; une autre loi sur les écoles complémentaires et l'éducation des adultes est en préparation.

### III. Financement et statistique

Deux problèmes financiers préoccupent tous les cantons: le *coût des constructions scolaires* et la *rémunération du corps enseignant*.

Il est évident que les cantons universitaires apprécient l'aide fédérale pour le développement de leurs universités. Pour comprendre que des cantons financièrement plus faibles ne peuvent plus supporter seuls cette lourde tâche, il suffit de rappeler que Zurich prévoit un montant de plus d'un milliard pour l'Université. A Berne, la « *Burgergemeinde* » va faire don de 10 millions à l'Université.

A part les dépenses croissantes pour l'instruction et l'éducation, on constate que d'une part *de nouvelles dépenses* (Argovie, activités culturelles; Schaffhouse, recherche scientifique; Bâle-Ville, subventionnement d'écoles professionnelles, etc.) et d'autre part une *régression des recettes* (abolition des taxes scolaires) rendent ce problème encore plus ardu. Une nouvelle distribution des charges entre les cantons et les communes est donc à l'étude dans certains cantons (Thurgovie, Berne, Bâle-Campagne).

En ce qui concerne les *statistiques scolaires*, une commission de travail a élaboré un projet pour des statistiques suisses. Nous espérons que 1967 verra enfin la réalisation d'une statistique scolaire suisse comparable et plus complète, même s'il s'agit de débiter avec un programme minimum.

### IV. Structures et programmes

L'école est une institution vivante: le simple fait que dans tous les cantons on constate un besoin constant d'adapter les structures et les programmes scolaires aux conditions de la vie moderne le prouve amplement.

Le problème de la *prolongation de la scolarité obligatoire* a occupé plusieurs cantons ou communes. Ainsi la ville de Zurich veut introduire une 9<sup>e</sup> année obligatoire, tandis que Menzingen, dans le canton de Zoug, a introduit une 8<sup>e</sup> année obligatoire. Dans le canton d'Argovie l'introduction d'une 9<sup>e</sup> année facultative est prévue, alors que les instituteurs de Schwyz réclament l'introduction de la 8<sup>e</sup> année obligatoire et d'une 9<sup>e</sup> année facultative.

En Suisse centrale on entreprend de grands efforts pour la *promotion de l'éducation féminine* qui, avouons-le, a été quelque peu négligée jusqu'à présent.

Ainsi Lucerne veut développer l'école secondaire de jeunes filles en ajoutant une 4<sup>e</sup> et une 5<sup>e</sup> classe pour en faire une « *Töchterschule* » semblable à l'école de culture générale de l'École supérieure de jeunes filles à Genève. Le gymnase St-Joseph à Altdorf (Uri), va ouvrir ses portes aux jeunes filles. Les cours préparatoires pour les écoles d'infirmières, institués à Lucerne pour les jeunes filles qui n'ont pas une scolarisation suffisante, seront désormais échelonnés sur toute l'année.

Ajoutons à ce tableau que dans le canton de Soleure on demande une école préprofessionnelle pour les jeunes filles; nous pouvons alors constater que l'émancipation féminine a fait de grands progrès.

Il importe aussi de souligner que des *classes d'orientation professionnelle* (Schaffhouse) et de *rattrapage* (Lucerne, Schwyz) sont de plus en plus fréquentes.

De *nouveaux types d'enseignements* (gymnase commercial, Bienne et Saint-Gall; maturité D — langues modernes, Baden; maturité C, Uri) ont été introduits ou sont à l'étude dans plusieurs cantons.

Il serait trop fastidieux d'énumérer les *nouvelles écoles professionnelles* que projettent de fonder les associations professionnelles (photogrammètrie, technicum d'horticulture, école d'opticiens, etc.). Là encore, on voit le très rapide progrès de la technique, qui demande un constant perfectionnement des enseignements.

Un *nouveau plan d'études* a été publié pour l'enseignement primaire à Zurich et pour l'enseignement primaire supérieur à Appenzell Rhodes-Extérieures. Pour ce qui est de l'introduction de *nouvelles disciplines*, nous constatons d'une part le développement de l'enseignement des langues vivantes (chaire d'espagnol à l'Université de Berne, enseignement facultatif du russe au gymnase de Berne et une coordination pour l'enseignement du français dans les écoles moyennes de Lucerne), et d'autre part le rôle toujours plus important de *l'éducation cinématographique* (Lucerne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Zoug), de l'éducation routière (Grisons, Soleure, Schwyz, Zoug) et de la musique (Bâle-Campagne).

Rappelons pour terminer que les travaux pratiques (*travaux à l'aiguille*) ont aussi été mis au point dans le canton de Lucerne. Le canton de Zoug va coordonner son nouveau plan d'études pour les écoles complémentaires ménagères à celui de Lucerne afin de promouvoir la coordination inter-cantonale.

## V. Méthodes et moyens d'enseignement

La modernisation des méthodes et des moyens d'enseignement va de pair avec l'évolution des programmes et des structures. Ainsi *l'évaluation des travaux d'élèves* a-t-elle été à l'étude à Berne et à Zoug.

D'autre part on constate un progrès dans l'application des moyens audio-visuels et des laboratoires de langues (Bâle-Ville, Ecole de commerce et Mädchenrealschule; Lucerne, Sekundarschule).

Une série de *nouveaux manuels scolaires* sont en préparation (Lucerne, manuel de français, livre de lecture allemande, manuels de patrons pour la couture; Zurich, leçons de choses). Le canton de Zoug par contre veut adopter le livre de calcul destiné aux classes terminales qui est en usage dans le canton de Saint-Gall.

Le problème de la *coéducation* reste très discuté à Bâle-Ville.

## VI. Corps enseignant

Nous avons déjà signalé une adaptation des *traitements* du corps enseignant dans la plupart des cantons. Il est évident que la *pénurie* d'enseignants dans beaucoup de cantons (Lucerne, Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, etc.) rend ces problèmes encore plus délicats. Aussi deux cantons (Berne, Saint-Gall) ont-ils introduit une obligation d'enseigner dans leur canton pour les élèves qui terminent l'école normale.

Mais la *formation des instituteurs primaires et primaires supérieurs* est elle-même en discussion dans plusieurs cantons (Thurgovie, Saint-Gall,

Soleure, Zurich). Une nouvelle loi sur la *formation des maîtres de gymnastique et de sport* pour les écoles des degrés moyen et supérieur a été édictée par l'Université de Bâle.

D'autre part, pour lutter contre la pénurie des enseignants, des *cours de formation rapide* ont à nouveau été organisés dans les cantons de Bâle-Ville, Argovie, Saint-Gall, Thurgovie. Ce dernier a même mis sur pied un cours rapide pour la formation de maîtresses d'ouvrages.

Le *perfectionnement du corps enseignant* a mené à la création de commissions spéciales dans les cantons de Lucerne et de Zoug.

De plus, rappelons l'assemblée-jubilé de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, où le problème du perfectionnement des maîtres a fait l'objet d'une étude approfondie.

Des cours spéciaux de perfectionnement ont été organisés à Saint-Gall et à Zoug pour les instituteurs des classes terminales et à Bâle-Ville pour tous ceux qui s'intéressent à l'orientation professionnelle de leurs élèves.

En Engadine et dans les vallées voisines s'est constituée une conférence des maîtres primaires supérieurs, qui voit dans le perfectionnement de ses membres l'une de ses tâches principales.

Deux questions juridiques ont passionné certains instituteurs et institutrices: la première, concernant *l'éligibilité illimitée des institutrices mariées à Bâle-Ville*, a été résolue favorablement, tandis que la seconde, *l'incompatibilité* de la charge de « *Bezirkslehrer* » avec celle d'un député au Grand Conseil, en Argovie, a trouvé une issue défavorable au corps enseignant.

## VII. Mesures sociales — Enseignement spécial

Personne ne peut plus douter que l'école et l'éducation primaire, secondaire et supérieure soient entrées dans une phase sociale. De multiples mesures d'aide économique, de même que le développement de l'enseignement spécial, le prouvent.

Nous avons déjà parlé de l'adaptation des *lois cantonales sur les bourses d'études* à la nouvelle législation fédérale (Glaris, Lucerne, Obwald, Zoug, Bâle-Ville, Schaffhouse, Grisons, Thurgovie, Saint-Gall).

Comme *autres mesures économiques*, nous pouvons citer des maisons d'étudiants à Bâle et à Berne, un restaurant pour étudiants à Bâle, un home pour apprentis à Soleure, etc. De plus, la gratuité du matériel scolaire a été élargie à Lucerne et dans quelques communes bernoises. A Zurich des projets pour une « mensa » sont en instance de réalisation. Une compagnie d'assurances, dans cette même ville, a offert 2 millions pour une maison d'étudiants.

Le service sanitaire subit également un essor réjouissant. Mentionnons l'introduction d'un service psychologique des écoles dans les cantons de Schwyz et de Nidwald. Les services médicaux et de soins dentaires vont également être développés dans les cantons de Zoug, Saint-Gall, Grisons et Zurich.

Une législation concernant *l'enseignement spécial* (Sonderschulwesen) a été édictée à Zurich; un plan de planification de l'enseignement spécial a été publié à Bâle-Ville.

De multiples *classes spéciales* ont été ouvertes dans les différents cantons; des institutions spécialisées ont été agrandies ou modernisées (voir à ce sujet les bulletins du Centre d'information).

Le problème des *enfants d'ouvriers étrangers* ne laisse pas non plus les cantons indifférents, ainsi qu'en témoignent les directives et pourparlers dans les cantons de Zurich, Berne, Schwyz, Lucerne, Zoug, Argovie et Saint-Gall. *L'Ecole des arts et métiers de Berne* a même mis sur pied des cours du soir destinés à initier les ouvriers étrangers aux mystères de l'électrotechnique.

Une *seconde voie* de formation pour les candidats à la théologie protestante va être ouverte à Berne, tandis que le collège du soir de la Ville de Zurich continue son activité.

Rappelons enfin deux études de base, celle de M. Willi Schneider sur l'origine socio-économique des écoliers bâlois (dans « *Wirtschaft und Verwaltung* », fasc. janvier/mars 1966) et celle de M. Chr. Rauh sur l'orientation professionnelle par les instituteurs (« *Berufswahl und Berufsberatung in der Sicht der Lehrerschaft* », dans « *Orientation et formation professionnelles* » 1966, N° 9/10, pp. 243-295).

### VIII. Constructions scolaires

Il est impossible d'énumérer ici les noms des bâtiments scolaires inaugurés ou en construction. En liaison avec cette question, soulignons simplement deux faits intéressants: premièrement les économies que pense réaliser la ville de Bienne en appliquant des méthodes et des matériaux de construction modernes, et, secondement, la proposition du Schweizerischer Lehrerverein de créer un centre de documentation pour les questions de constructions scolaires (Schulbauzentrum).

Ce même problème des constructions scolaires a d'ailleurs figuré à l'ordre du jour de la dernière Conférence des Ministres européens de l'Education.

### Conclusion

Voici une perspective cavalière du mouvement éducatif en Suisse alémanique dans le courant de l'année passée. Elle n'est ni complète ni très détaillée. Nous espérons pourtant qu'elle invitera de nombreux Romands à étudier ce qui se passe outre-Sarine. Nos bulletins et notre chronique auraient ainsi servi à resserrer les liens entre Suisses romands et Suisses alémaniques pour la bonne cause — celle de la scolarisation de nos enfants.

E. EGGER

*Directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation*

### Sommaire d'« Archiv »

Un numéro double, pour 1965-1966, va paraître au début de l'année prochaine. En voici le sommaire:

Das öffentliche Schulwesen in der Schweiz:

1. Das Wirken des Bundes.
2. Die Schulorganisation der Kantone.